

Le CSA a lancé une consultation publique sur la notion d'œuvre audiovisuelle

À l'occasion de la qualification de l'émission Popstars, d'« œuvre audiovisuelle» (LP189, Flash, p. 1), le CSA a décidé d'entamer une réflexion associant les créateurs, les producteurs et les diffuseurs, sur la question de la pertinence de la définition actuelle de l'œuvre audiovisuelle au regard des nouveaux concepts de programmes. Mis en ligne sur le site internet du Conseil, du 22 janvier au 28 février, un document de synthèse rappelle, après un bref historique, les définitions de l'œuvre audiovisuelle mises en œuvre par le CSA et le CNC et dresse une série d'interrogations auxquelles peuvent répondre les parties intéressées. Celles-ci portent notamment sur l'éventuelle cohérence d'une définition commune au CSA et au CNC, sur la possibilité d'élargir la définition aux jeux télévisés, sur la pertinence de certains critères de la définition, comme celui de la réalisation de l'émission en plateau, etc.